



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **lundi 28 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, vingt-huit octobre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune de RHUIS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Xavier BERNARD, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents :

Xavier BERNARD, Marie-Thérèse PARASKEVAS, Jean Paul FÉLIX Adjoints au Maire

Antoine DAVENE de ROBERVAL, Serge DEWEL, Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER, Michel DUCHOSSOY, Virginie FERRET-COURTEL, Caroline HOFFERT, Thierry SEUTIN conseillers municipaux.

Était absent excusé,

Jennifer LEROUGE donne pouvoir à Caroline HOFFERT

M Serge DEWEL, est *désigné* secrétaire de séance.

M. Xavier BERNARD ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

DELIBERATION TROIS ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

La présidente a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit déposer au minimum d'adjoint et au maximum d'un nombre adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal au conseil municipal, soit **TROIS** adjoint au maire Maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de **TROIS** adjoint. Au vu de ces éléments le conseil municipal a fixé à **TROIS** le nombre des adjoints au maire de la commune.

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du Premier adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme PARASKEVAS Marie-Thérèse : 11 voix

Mme PARASKEVAS Marie-Thérèse ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) Premier adjoint au maire.

- Election du Second adjoint :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Mme Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER : 11 voix

Mme Louisiane DUCHATEAU-ROUGIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e)
Deuxième adjoint au maire.

Election du troisième adjoint :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

M Jean-Paul FELIX : 11 voix

M Jean-Paul FELIX ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au
maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Lecture de la charte de l'élu local :

Monsieur le maire lit la charte de l'élu. Une fois lecture faite, Monsieur le maire en remet un
exemplaire à chaque membre de certains articles du Code Général des Collectivités Territoriales
concernant les dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

**Suivent les signatures,
Pour extrait conforme.**

Date/ Signature.

28/10/2024



Transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :
Mis en ligne le :

Fait à RHUIS, le 28 octobre 2024
BERNARD Xavier

